

COMPTE-RENDU DU CSAL DU 5 DECEMBRE 2023

La CGT Finances Publiques 80 a lu la déclaration liminaire suivante :

Madame la Présidente,

À l'approche des fêtes de fin d'année, la CGT Finances Publiques de la Somme tient une nouvelle fois à vous alerter sur la préoccupation première des agents à savoir leur pouvoir d'achat.

Sans reprendre notre déclaration liminaire du mois de septembre dernier, la CGT Finances Publiques s'insurge sur les dernières dispositions prises par notre direction générale qui ont un impact direct sur notre direction puisque près de 80 % des agents sont exclus de la prime GMBI. La prime GMBI suscite beaucoup d'incompréhension et exacerbe un sentiment d'injustice. Au-delà, cette prime demeure imposable, non reconductible, non prise en compte dans le calcul de la retraite. Elle est la traduction d'un système de rémunération au mérite auquel la CGT Finances Publiques de la Somme s'oppose car il est délétère et fragmente les collectifs de travail.

A ce jour, les négociations sur les régimes indemnitaires semblent, d'après ce qui se lit sur le forum Ulysse National, s'orienter vers une augmentation de l'ordre de 3 points, tous régimes indemnitaires confondus. C'est trop peu quand on sait que nos régimes indemnitaires demeurent inchangés depuis 2017 et que la valeur du point ACF n'a pas été revalorisé depuis 2009 !

Une si faible augmentation serait la traduction d'un mépris voire d'une insulte pour le travail quotidien et l'implication de l'ensemble des personnels de la DGFIP.

L'ordre du jour prévoit un point sur le Cadre d'Objectifs et de moyens. La CGT Finances Publiques s'étonne de constater l'absence d'un salaire attractif comme argument d'attractivité de notre administration. La modernisation et le mérite ne suffiront pas pour attirer de jeunes talents ! Pour autant, ce cadre d'objectifs et de moyen n'oublie pas non plus de parler de rémunérations puisqu'il a pour objectif d'individualiser toujours plus les carrières et rémunérations de l'encadrement supérieur (Objectif n°10) : Et revoilà le mérite porté en tête de gondole ! Pour les agents, on préfère parler d'accompagnement à la mobilité et de valorisation des prises de risques. Ce cadre d'objectifs et de moyens, notre direction générale a commencé à l'appliquer en valorisant une partie de notre encadrement supérieur : dans la Somme, ce n'est pas moins de 4 cadres supérieurs qui bénéficient désormais d'un nouveau régime indemnitaire qui leur octroie une augmentation mensuelle de l'ordre de 1000 à 1500 € par mois !

Madame la directrice, vous avez déclaré lors de notre dernier CSAL que vous faisiez remonter les éléments d'ambiance quant à nos revendications ! La CGT Finances Publiques vous demande d'insister sur ce point auprès de notre directeur général ! La colère et l'injustice devant de telles disparités d'augmentation est prégnante dans nos services !

Pour rappel, la CGT Finances Publiques, revendique, avec les autres organisations syndicales :

- La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (inchangée depuis 2017 !)
- La revalorisation de la valeur du point ACF (inchangée depuis 2009 !)
- L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;

- La revalorisation de la prime de rendement (inchangée depuis 2017 !)
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.



Ce CSAL avait pour ordre du jour :

1. Examen du projet de nouveau règlement intérieur du comité social d'administration local (pour avis) ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 (pour avis) ;
3. Projet d'agenda annuel 2024 (pour information) ;
4. Cadre d'objectifs et moyens - bilan de la présentation faite aux services (pour information) ;
5. Point d'étape du chantier de déploiement de la facturation électronique (pour information) ;
6. Point d'étape sur la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (pour information) ;
7. Présentation du bilan télétravail 2022 (pour information) ;
8. Ponts naturels 2024 (pour avis) ;
9. Questions diverses

Réponse à la Déclaration Liminaire

Concernant GMBI, la direction a précisé qu'elle ferait un retour d'expérience sur le plan national et local lors du CSAL du 19 mars 2024.

Concernant l'insuffisance des rémunérations, la directrice a indiqué qu'elle en avait bien conscience et qu'elle ferait de nouveau remonter ces éléments d'ambiance.

Sans en préciser les motifs, la direction a déclaré que le Directeur Général avait effectivement reporté les négociations sur les régimes indemnitaires au début de l'année 2024.

Elle a souligné que la réforme indicière qui concerne les 4 cadres supérieurs (et bientôt un cinquième cadre) était prévue depuis plus de deux ans et qu'il ne fallait pas voir dans cette revalorisation une provocation de l'administration même si elle survient au moment des négociations sur le régime indemnitaire de l'ensemble des agents.

Pour la CGT Finances Publiques 80, il importait, par cette déclaration, de montrer l'injustice et l'indécence de telles revalorisations alors que la rémunération de l'ensemble des agents de la DGFIP est en berne !

La directrice a également mentionné que le système de rémunérations au mérite dans le cadre du déploiement de la réforme du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) allait s'appliquer progressivement dans notre administration.

Pour mémoire, la CGT finances publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents, qui doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail. La reconnaissance de l'engagement des agents dans le plein accomplissement des missions de service public doit être réelle et ne pas être freinée pour des raisons budgétaires.

La CGT finances publiques réaffirme son opposition à toutes formes d'individualisation de la rémunération liée au mérite et à l'évaluation, ainsi qu'à tous éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

**Examen du projet de nouveau règlement intérieur du comité social d'administration local
(pour avis)**

L'ensemble des organisations syndicales a voté à l'unanimité POUR les propositions de modification faites lors de la Formation Spécialisée du 28 novembre 2023 (Retrouvez ces propositions sur Ulysse Somme ou sur notre site dans le compte-rendu FS)

En cohérence, elles ont toutes voté CONTRE le règlement intérieur tel que rédigé en l'état.

La direction a pris acte de cette opposition unanime et reconvoquera le CSAL sur ce point le mardi 19 décembre 2023.

Pour la CGT Finances Publiques 80, il importe de conserver un cadre de droits syndicaux qui permettent aux représentants du personnel de préparer les instances et d'en rendre compte dans de bonnes conditions.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 (pour avis) ;
- Approuvé à l'unanimité**

Projet d'agenda annuel 2024 (pour information) ;

Comité Social d'Administration Local :

Jeudi 18 janvier 2024
Mardi 19 mars 2024
Mardi 18 juin 2024
Mardi 24 septembre 2024
Mardi 3 décembre 2024

Formation Spécialisée :

Mardi 13 février 2024
Mardi 28 mai 2024
Mardi 19 décembre 2024

**Cadre d'objectifs et moyens -
bilan de la présentation faite aux services (pour information)**

La direction a présenté un calendrier de ses déplacements dans les services afin d'expliquer ce Cadre d'Objectifs et de Moyens.

En transparence, la direction a fait la synthèse des échanges qu'elle a eue avec les différents services et en a ressorti trois points principaux :

« 1-Les agents portent une attention particulière sur les sujets RH

Ils expriment de réelles inquiétudes quant à la poursuite de réduction des emplois, mais également des réconforts quant à la stabilité des structures post NRP.

Certains agents ont émis des pistes de réflexions qui, selon eux, pourraient être conduites, telles que la mise en place de concours régionaux afin de pouvoir les besoins en recrutement et renforcer une certaine stabilité des effectifs affectés, ou encore la possibilité de faciliter l'intégration des contractuels les plus méritants.

2-Les réunions ont également donné lieu à de nombreux échanges sur les métiers.

La plupart des agents accueillent favorablement les chantiers en cours et projetés inscrits dans le COM avec, pour certains, des questionnements et des demandes de précisions notamment sur leur périmètre ou leur articulation (exemples : dans le domaine du contrôle fiscal ou des agents s'interrogent sur l'articulation entre les services départementaux et les DIRCOFI, dans celui des professionnels avec des interrogations sur la répartition précise des compétences entre le SIED et le PCE ou encore l'articulation entre l'AFPME et les rescrits, répartition des compétences entre les SIP et les centres de contact).

Quelques services (division du Domaine ou agents des secteurs recouvrement et comptabilité des SIP) estiment que leur métier n'est pas assez visible dans le COM. Des services ont également proposé des actions complémentaires au COM telle que la mise en œuvre d'une procédure de compensation entre partenaires (exemple : Urssaf) , la création d'une plateforme . agent / pour faire remonter des sujets métiers ou encore le renforcement du partenariat avec les ordonnateurs de l'État

3- Les agents ont souvent réagi aux sujets informatiques

Les projets en cours et à venir sont accueillis favorablement et attendus (déclaration de revenus sur smartphone, décloisonnement des applications, ROC-SP, disponibilité des applications (Helios, ENSU, modernisation des process) et dans le même temps, l'essor de l'intelligence artificielle (IA) a suscité des interrogations en termes d'impact sur les emplois.

Des agents ont également exprimé des attentes fortes d'amélioration rapide des outils existants (exemples : SIRHIUS, Helios, GESLOC).

Certains services ont également émis des propositions d'allègement, de simplifications des tâches et d'amélioration de l'ergonomie, notamment de l'outil CHORUS. »

La direction a apporté quelques précisions sur des interrogations de représentants du personnel :

- sur la pérennité de l'antenne du SIE d'Abbeville : Aucun élément ne permet de dire que cette structure ne sera plus nécessaire après 2026.

- concernant l'intelligence artificielle dans la sphère du contrôle fiscal, la direction a entendu les revendications tendant à donner du sens au travail réalisé en communiquant précisément sur les résultats de chaque liste. Elle se félicite des bons résultats.

- afin de développer les connaissances des acteurs du contrôle fiscal et du service de l'action économique et de soutiens aux entreprises, un échange inter-services sera programmé. De même, il a été demandé que la liste des entreprises en difficulté soit de nouveau communiqué au PIPC.

La CGT Finances Publiques sera vigilante sur la mise en œuvre concrète de ce Cadre d'Objectifs et de Moyens.

Point d'étape du chantier de déploiement de la facturation électronique
(pour information)

Le déploiement de la facturation électronique a fait l'objet d'un amendement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024. En effet, l'amendement (N°I-5395) en date du 17/10/2023 vient préciser le calendrier de la facturation électronique :

- er à partir du 1 septembre 2026 : réception des factures électroniques pour tous les assujettis à la TVA et émission pour les Grandes Entreprises (GE) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ;*
- er à partir du 1 septembre 2027 : émission des factures électroniques pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ainsi que les Très Petites Entreprises (TPE).*

Les collectivités locales seront intégrées à la 1ère vague, notamment dans un souci d'exemplarité (on comprendrait mal que l'État attende le dernier moment pour se conformer à l'obligation).

Pour mieux orienter l'accès aux questions des usagers sur la réforme de la facturation électronique, un nouveau formulaire L J'ai une question générale sur la facturation électronique M a été mis en ligne à compter du 9 novembre 2023 dans l'application E-Contacts.

Ce formulaire doit permettre de quantifier et appréhender les sollicitations et attentes des usages professionnels, ce qui sera de nature à mieux y répondre et faciliter l'appropriation de cette réforme.

À ce titre, le référent départemental de la facturation électronique est mobilisé pour accompagner les entreprises. Il est notamment intervenu auprès de la CCI à plusieurs reprises (notamment au sein des clubs des entreprises) et du MEDEF.

Il continuera sur 2024 ses actions de communication et de sensibilisation aux sujets de la facturation électronique auprès des chambres consulaires et des partenaires départementaux et il reste naturellement disponible auprès des services pour les accompagner dans l'appropriation de la réforme.

L'un des objectifs de ce report est de permettre aux agents, notamment en charge du contrôle fiscal et de la sphère des professionnels de disposer d'une connaissance générale du dispositif de facturation électronique et de transmission des données de transaction et de paiement afin de répondre aux questions élémentaires susceptibles de leur être posées par les entreprises.

Pour la CGT Finances Publiques 80, il importe que les agents puissent disposer d'un socle de formations adapté à l'accompagnement des entreprises et à la mise en œuvre du contrôle fiscal.

Point d'étape sur la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics
(pour information)

La direction a communiqué des éléments de jurisprudence récents sur la nouvelle mise en œuvre de ce dispositif et s'est voulu rassurante sur l'application de cette nouvelle législation par la Cour des Comptes.

Elle a également souligné la mise en place de la cartographie des risques départemental, service par service. Cette cartographie a été mise en ligne et est disponible sur Ulysse Somme.

Pour autant, la CGT Finances Publiques gardera une attention particulière sur l'application concrète de cette réforme et ses incidences en termes de responsabilité pour l'ensemble des collègues.

Présentation du bilan télétravail 2022
(pour information)

La direction a notamment souligné une constance du nombre de télétravailleurs par rapport à la moyenne nationale.

Elle a mentionné l'ouverture du télétravail aux agents nomades : En effet, depuis le 29 juin 2022, les agents nomades (vérificateur, huissier, géomètre du cadastre, conseiller aux décideurs locaux...) peuvent, avec l'accord de leur chef de service, bénéficier de jours flottants de télétravail (télétravail ponctuel) pour la partie de leur activité exercée à domicile et percevoir l'allocation forfaitaire correspondante. L'adhésion à ce dispositif implique d'en formaliser les obligations dans SIRHIUS (horaires, déclaration du lieu de télétravail et dépôt puis validation des jours de télétravail)

Interrogée sur l'utilisation de cette faculté au sein de la direction, celle-ci a indiqué qu'elle n'était pas utilisée par les personnels nomades.

Pour la CGT Finances Publiques 80, cette faculté n'a d'avantages que l'octroi de l'allocation forfaitaire correspondante. Aussi, elle revendique la création d'une allocation forfaitaire spécifique pour les nomades.

La direction s'est félicité de l'absence recensée dans Sirhius-RH de recours contre les décisions de demande de télétravail.

La **CGT Finances Publiques 80** a souligné que les refus ne sont pas toujours formalisés dans l'application, faute pour les collègues de réaliser une demande qui obligerait sa hiérarchie de proximité à motiver sa décision.

La **CGT Finances Publiques 80** recommande à l'ensemble des collègues de formaliser toute demande de télétravail afin que les refus soient effectivement motivés et comptabilisés. Les représentants **CGT Finances Publiques 80** sont à la disposition des collègues pour toute question sur ce point.

Ponts naturels 2024 (pour avis)

Ce sujet, de portée nationale, a eu des conséquences locales puisque la directrice n'a, dans un premier temps, proposé que le Pont Naturel du vendredi 16 août 2024 et a exclu du vote le pont naturel du vendredi 10 mai 2024.

Pour arguer de l'absence de pont naturel le 10 mai 2024, elle a invoqué le fait qu'il ait lieu

- pendant la campagne sur le revenu,
- les possibles séquelles de GMBI

mais également que 15 % des contribuables n'ont pas accès au tout numérique ET surtout que la fermeture du centre de contact aurait un impact national.

Devant l'insistance de l'ensemble des représentants du personnel soulignant l'impact négatif d'une telle décision, la direction a formulé la proposition suivante :

- elle accorde le pont naturel à l'ensemble des services à l'exception du centre de contact et des personnels de SIP susceptibles de venir en renfort du centre de contact.
- la journée travaillée pourra l'être en télétravail
- l'agent qui travaille le 10 mai 2024 (personnel du centre de contact ou en renfort du centre de contact) bénéficiera d'une journée supplémentaire de récupération en dehors des périodes de campagne.

S'agissant des renforts susceptibles d'être mobilisés au profit du centre de contact d'Amiens, la direction a précisé que les agents seront sollicités sur la base du volontariat. Il s'agira de deux agents par SIP pour les SIP de Péronne et Abbeville, de trois agents pour le SIP d'AMIENS et d'un agent de la division des particuliers.

Malgré l'exclusion d'une partie des agents de ce dispositif, l'ensemble des organisations syndicales a voté POUR les deux ponts naturels avec les conditions émises par la direction pour le pont du 10 mai 2024.

Pour autant, la CGT Finances Publiques a d'ores et déjà sollicité les représentants en CSAR afin que soit généralisé à l'ensemble des directions le pont du 10 mai 2024.

Informations diverses

Sur l'absence du chef du PRS et sa mutation : La direction a conscience des difficultés rencontrées. Une fiche de poste a d'ores et déjà été publiée pour trouver un successeur. Le PRS bénéficie d'un appui de la cellule dédiée au recouvrement forcé.

Sur la problématique des fenêtres cassées à ABBEVILLE : un devis est en cours de réalisation.

Vos élus CGT présents

Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)
Nicolas PLOUARD (Suppléant)



